



Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 9 septembre 2019 à compter de 20 h 00 en la salle du Conseil au 7, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire, madame et messieurs les conseillers suivants :

Mathieu Bélanger, conseiller au poste # 1
Hélène Laliberté, conseillère au poste # 2
Marc-André Viens, conseiller au poste # 3
Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Marcel Boulay, conseiller au poste # 5
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à titre d'actionnaire du Camping Domaine du Rêve inc. à l'égard des points 4.2 et 7.3 de la séance du 5 août 2019 à laquelle il était absent.

Résolution numéro 19-09-229

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté :

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

2 Greffe

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 août 2019, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)

4.2 Comptes du système de traitement des eaux usées, 93-76 rang de la Côte-Double, pour approbation (doc)

4.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 517-19 déterminant les règles et fonctionnement de la bibliothèque municipale Françoise Guertin Lachance de Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour approbation (doc)

4.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 518-19 modifiant le Règlement numéro 389-08 et ses amendements concernant les limites de vitesse, pour approbation (doc)

4.5 Offre de service en ingénierie pour le calcul d'un estimé pour l'agrandissement des bureaux administratifs, pour approbation (doc)

4.6 Offre de service de Dunton Rainville pour la rédaction d'un modèle type de contrat de service, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019

- 4.7 Réponse de la Fabrique concernant les deux demandes de la Municipalité : boîte croque-livres et utilisation gratuite de l'église, pour information (doc)
- 4.8 Demande de soutien financier de la SPCA Montérégie dans le cadre de la Marche des 4 pattes pour l'année 2019, pour approbation (doc)
- 4.9 Demande de participation à la loto-voyages pour venir en aide à la maison Victor-Gadbois, pour approbation (doc)
- 4.10 Demande de soutien dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc contre la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, pour approbation (doc)
- 4.11 Système de surveillance pour les bâtiments municipaux, pour approbation (doc)

5. Sécurité publique

- 5.1 Étude de faisabilité à l'interne pour un regroupement des services de la sécurité incendie avec la Ville de Saint-Césaire, pour approbation
- 5.2 Peinture des portes de la caserne d'incendie, pour approbation (doc)
- 5.3 Offre de service StraT J

6 Transport– Voirie locale

- 6.1 Compte rendu de la rencontre du 21 août 2019 avec le ministère des Transports sur différents sujets, pour information (doc)
- 6.2 Demande au ministère des Transports d'apporter des correctifs pour sécuriser l'intersection de la route 227 et du rang de Fort-Georges, pour approbation
- 6.3 Demande d'achat de vêtements pour les employés des travaux publics, pour approbation (doc)
- 6.4 Reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, pour approbation (doc)
- 6.5 Travaux d'asphaltage, pour approbation (doc à venir)

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

- 7.1 Adoption du Règlement 515-19 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans la Branche 65 de la Rivière Sud-Ouest, pour approbation (doc)
- 7.2 Vérification des pompes et essai de calibration au poste de pompage des eaux usées, pour approbation (doc)
- 7.3 Rapport d'inspection des bornes d'incendie et des vannes, pour information (doc)
- 7.4 Nettoyage de boîtes de vannes et réparation de boîtes de service d'aqueduc, pour approbation (doc)
- 7.5 Achat d'un levier pour regard d'égout, pour approbation (doc)

8 Santé et bien-être

- 8.1 Suggestions proposées par la Famille Dury-Leclerc afin d'aider à ralentir les changements climatiques, pour approbation (doc)

9 Aménagement, urbanisme et développement

10 Loisirs et culture

- 10.1 Demande d'utilisation de la salle 1 du Centre communautaire Charles-D'Auteuil pour la danse country, pour approbation (doc)

11 Correspondances

12 Période de questions no 2 réservée au public

13 Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 19-09-230

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 12 août 2019
-

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 12 août 2019 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 19-09-231

4.1 Approbation des comptes et salaires payés

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	114 378,98 \$
Salaires – paies :	51 585,67 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à titre d'actionnaire du Camping Domaine du Rêve inc. et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur le point 4.2.

Résolution numéro 19-09-232

4.2 Approbation des comptes du système de traitement des eaux usées, 93-76 rang de la Côte-Double

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** que les comptes suivants, concernant le système de traitement des eaux usées situé au 93-76 rang de la Côte-Double, soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	50,14 \$
----------------	----------

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Avis de motion 19-09-233

4.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 517-19 déterminant les règles et fonctionnement de la bibliothèque municipale Françoise Guertin Lachance de Sainte-Angèle-de-Monnoir

Avis de motion et dépôt du projet de règlement sont donnés par Mme Hélène Laliberté, conseillère au poste numéro 2, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 517-19 déterminant les règles et fonctionnement de la bibliothèque municipale Françoise Guertin Lachance de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Avis de motion 19-09-234

- 4.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 518-19 modifiant le Règlement numéro 389-08 et ses amendements concernant les limites de vitesse
-

Avis de motion et dépôt du projet de règlement sont donnés par M. Mathieu Bélanger, conseiller au poste numéro 1, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 518-19 modifiant le Règlement numéro 389-08 et ses amendements concernant les limites de vitesse.

Résolution numéro 19-09-235

- 4.5 Mandater la firme d'ingénierie Tétratech pour le calcul d'un estimé pour l'agrandissement des bureaux administratifs
-

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** de mandater la firme d'ingénierie Tétratech pour le calcul d'un estimé pour l'agrandissement des bureaux municipaux au coût de 4 024,13 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2019 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

M. Mathieu Bélanger vote contre cette résolution.

Adoptée à la majorité par les conseillers

Le point 4.6 est reporté à une date ultérieure.

Résolution numéro 19-09-236

- 4.8 Participation financière à la Marche des 4 pattes organisée par la SPCA Montérégie
-

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'accorder un montant de 50 \$ dans le cadre de la Marche des 4 pattes organisée par la SPCA Montérégie, d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-190-01-971 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le point 4.9 n'est pas retenu par le Conseil.

Résolution numéro 19-09-237

- 4.10 Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et appui à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
-

Considérant que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

Considérant qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement « Solidarité GSLR » (www.solidariteglsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

Considérant que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du Conseil municipal et de ses citoyens;

Considérant que la poursuite de 96 M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer la démarche;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Mathieu Bélanger et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir donne son appui à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploitation minière Canada Carbon.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le point 4.11 est reporté à une date ultérieure.

Résolution numéro 19-09-238

5.1 Étude de faisabilité pour évaluer un regroupement des services incendie /
Octroi d'un mandat

Considérant que les Municipalités de Sainte-Angèle-de-Monnoir et de Saint-Césaire souhaitent évaluer la faisabilité d'un regroupement des services incendie de nos municipalités respectives;

Considérant qu'il est de la volonté des Municipalités de confier la réalisation de cette étude de faisabilité aux gestionnaires des services incendie des deux municipalités;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Nicolas Beaulne, et **résolu** de confier conjointement à M. Kevin Robinson, directeur du service de la sécurité incendie de Sainte-Angèle-de-Monnoir, ou son représentant, et à M. Étienne Chassé, directeur du service de la sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire, ou son représentant, le mandat de réaliser une étude de faisabilité pour évaluer les différents modes de réalisation et de gestion d'un regroupement des services incendie.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 19-09-239

5.2 Mandat à la compagnie Les peintures Sylvain Bessette inc. pour la peinture des portes de la caserne d'incendie

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de mandater la compagnie Les peintures Sylvain Bessette inc. pour la peinture des portes de la caserne d'incendie au coût de 2 644,43 \$ taxes applicables

incluses, d'affecter ce montant au budget 2019 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 19-09-240

5.3 Mandater la firme StraTJ pour préparer un plan de mesures d'urgence pour la Municipalité

Considérant l'aide financière reçue à la Municipalité dans le cadre du Programme de soutien financier pour les municipalités – Préparations aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Bélanger, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** de mandater la firme StraTJ pour préparer un plan de mesures d'urgence pour la Municipalité au coût de 4 828,95 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2019 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

M. Claude Gingras vote contre cette résolution.

Adoptée à la majorité par les conseillers

Résolution numéro 19-09-241

6.2 Demande au ministère des Transports d'apporter des correctifs pour sécuriser l'intersection de la route 227 et du rang de Fort-Georges

Considérant que l'intersection de la route 227 et du rang de Fort-Georges est située dans une courbe de la route 227;

Considérant que la distance de visibilité à cette intersection est trop courte pour un véhicule arrêté sur le rang de Fort-Georges, à l'intérieur de la courbe;

Considérant qu'à cette intersection, plusieurs accidents graves ont eu lieu;

En conséquence, il est proposé par Mme Hélène Laliberté, appuyé par M. Mathieu Bélanger et **résolu** de demander au ministère des Transports d'apporter des correctifs afin de sécuriser l'intersection de la route 227 et du rang de Fort-Georges.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 19-09-242

6.3 Achat de vêtements pour les employés des travaux publics

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'acheter des vêtements pour les travaux publics tel que soumis par Mme Maryse Robidas, responsable des services techniques, urbanisme et environnement au coût approximatif de 1 000 \$, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-320-01-650 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

MM. Mathieu Bélanger et Claude Gingras votent contre cette résolution.

Adoptée à la majorité par les conseillers

Résolution numéro 19-09-243

6.4 Reddition de comptes – Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports MTMDET a versé une compensation de 29 013 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2018;

Considérant que la reddition de compte est incluse dans le rapport financier non audité de l’exercice financier terminé le 31 décembre 2018 et que la Municipalité a rempli la question concernant le *Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local* (PAERRL);

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Hélène Laliberté, appuyé par M. Mathieu Bélanger et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir atteste au ministère des Transports que l’utilisation des compensations distribuées pour l’entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du *Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local* (PAERRL).

Adoptée à l’unanimité par les conseillers

Résolution numéro 19-09-244

6.5 Travaux d’asphaltage

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de procéder à des travaux d’asphaltage sur divers rangs municipaux tel que proposé par Mme Maryse Robidas, responsable des services techniques, au coût approximatif de 28 600 \$ taxes applicables incluses, d’affecter ce montant au poste budgétaire 02-320-01-521 et d’autoriser l’engagement de cette dépense.

Adoptée à l’unanimité par les conseillers

Résolution numéro 19-09-245

7.1 Adoption du Règlement 515-19 décrétant une tarification pour des travaux d’entretien dans la Branche 65 de la Rivière Sud-Ouest

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** d’adopter le *Règlement numéro 515-19 décrétant une tarification pour des travaux d’entretien dans la Branche 65 de la Rivière Sud-Ouest*.

Adoptée à l’unanimité par les conseillers

Règlement numéro 515-19 décrétant une tarification pour des travaux d’entretien dans la Branche 65 de la Rivière Sud-Ouest

Considérant qu’en vertu des dispositions de l’article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services sont financés au moyen d’un mode de tarification;

Considérant que pour les travaux d'entretien dans la Branche 65 de la Rivière Sud-Ouest, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir désire répartir aux propriétaires des immeubles intéressés une tarification sur la base de la superficie des immeubles situés dans le bassin de drainage et qui bénéficient de ces travaux;

Considérant que, par sa résolution numéro 17-6-123, la MRC de Rouville a décrété des travaux d'entretien dans la Branche 65 de la Rivière Sud-Ouest;

Considérant que la MRC de Rouville a établi notre quote-part à 33 542,62 \$ telle qu'indiquée dans ses résolutions numéros 17-06-133, 17-12-256, 18-06-128 et 19-06-126 pour les travaux d'entretien dans la Branche 65 de la Rivière Sud-Ouest;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement portant le numéro 19-08-221 a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 12 août 2019 et que le projet de règlement est présenté lors du dépôt de cet avis de motion;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

Considérant que Mme Pierrette Gendron, directrice générale, mentionne l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement avant son adoption par le Conseil;

En conséquence, il est proposé par Mme Hélène Laliberté, appuyé par M. Marc-André Viens et **résolu** d'adopter le présent règlement, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La quote-part de 35 026,62 \$ établie par la MRC de Rouville pour les travaux d'entretien dans la Branche 65 de la Rivière Sud-Ouest est financée au moyen d'un mode de tarification soit par une taxe foncière basée sur la superficie contribuable des immeubles situés dans le bassin de drainage.

ARTICLE 3

La tarification basée sur la superficie drainée des immeubles intéressés s'appliquant aux travaux d'entretien dans la Branche 65 de la Rivière Sud-Ouest est fixée à 285,62 \$ l'hectare.

ARTICLE 4

Les propriétaires des immeubles désignés à l'annexe "A" intitulés "*Répartition du coût des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau* : « Branche 65 de la Rivière Sud-Ouest » sont assujettis par le présent règlement à la tarification basée sur la superficie drainée, tel qu'il a été décrété par la MRC de Rouville selon sa

résolution numéro 17-6-123, adoptée le 21 juin 2017, et laquelle autorise des travaux d'entretien dans cette branche.

ARTICLE 5

Cette tarification est indivisible et payable par le propriétaire d'un immeuble inscrit au rôle d'évaluation. Elle est également assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et perçue de la même façon.

ARTICLE 6

Le fonds général d'administration garantit le financement des travaux d'entretien dans la Branche 65 de la Rivière Sud-Ouest.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Résolution numéro 19-09-246

7.2 Mandater la firme Pompex inc. pour la vérification des pompes et essai de calibration au poste de pompage des eaux usées

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** de mandater La firme Pompex inc. pour effectuer la vérification des pompes et essai de calibration au poste de pompage des eaux usées au coût approximatif de 2 225 \$, d'affecter ce montant aux poste budgétaire 02-415-01-526 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 19-09-247

7.4 Mandater la firme Le Groupe ADE inc. pour le nettoyage de boîtes de vannes et réparation de boîtes de service d'aqueduc

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** de mandater la firme Le Groupe ADE inc. pour effectuer le nettoyage de boîtes de vannes et la réparation de boîtes de service d'aqueduc au coût approximatif de 3 500 \$, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-413-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 19-09-248

7.5 Achat d'un levier pour ouvrir les regards d'égout

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** d'acheter un levier pour ouvrir les regards d'égout chez Réal Huot inc.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019

au coût de 519,53 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant aux postes budgétaires 02-414-01-701 et 02-320-01-701 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le point 8.1 est reporté à une date ultérieure.

Résolution numéro 19-09-249

10.1 Demande d'utilisation de la salle 1 du Centre communautaire Charles-D'Auteuil pour la danse country

Considérant la rénovation récente de la salle 1 du Centre communautaire Charles-D'Auteuil et le risque élevé de bris du plancher causé par la danse country;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Mathieu Bélanger et **résolu** de refuser l'utilisation de la salle 1 du Centre communautaire Charles-D'Auteuil à M. Jean-Yves Proulx pour la tenue de journées de danse country.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 19-09-250

13 Clôture de la séance

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Original signé

Le maire

Original signé

La directrice générale et
secrétaire-trésorière